

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 - MAÎTRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage	Mairie de Chamborêt
Personne(s) de référence	M. DUPRAT Jean-Jacques, Maire
Adresse postale	Mairie, 28 Avenue du 8 mai 1945, 87140 CHAMBORÊT
Courriel(s)	mairie.chamboret@wanadoo.fr
Téléphone	05 55 53 45 05

1.2 - CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

Quel document concerné ?	Plan Local d'Urbanisme
Quelle(s) commune(s) concernée(s) ?	Chamborêt (87)
Quelle est la procédure visée (élaboration, révision, modification) ?	Révision Allégée n°1
Date de délibération prescrivant la procédure	03/09/2021
État d'avancement de la procédure en cours	Étude
Objet et motivation de la procédure ?	- Réduction d'une zone A au profit d'une zone Ue : L'entreprise Elringklinger, dans le cadre de sa démarche RSE souhaite implanter des panneaux photovoltaïques sur des parcelles leur appartenant et étant classées en zone A. Le règlement de la zone A interdit cependant l'implantation d'équipements de production à partir d'énergies renouvelables.
Quel est le document d'urbanisme en vigueur sur le territoire (date d'approbation) ?	Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 avril 2019.

1.3 - AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION EXÉCUTOIRES SUR LE TERRITOIRE CONCERNÉ

Nom du document + date d'approbation

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne adopté par le comité de bassin le 04 novembre 2015 pour la période de 2016-2021.
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020.
- Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie Limousin (SRCAE) approuvé par arrêté préfectoral le 23 avril 2013.
- Le Plan Régional d'Agriculture Durable du Limousin approuvé le 15 avril 2014 pour la période 2014-2020.
- Le Plan Climat Énergie Territorial (PCAET).
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération de Limoges approuvé le 7 juillet 2021.



2. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

2.1 - CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Nombre d'habitants	789 habitants selon l'INSEE
Superficie du territoire (ha)	2159 hectares

2.2 - RENSEIGNEMENTS SUR LES ZONES DE SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉES PAR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ		
<i>Le document est-il concerné sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) ou plusieurs :</i>	<i>Oui / Non</i>	<i>Si oui, lequel(les) ? Quel(s) enjeu(x) a (ont) été pris en compte ?</i>
Un périmètre Natura 2000, existant ou en projet ?	Oui	Un site Natura 2000 est présent sur le territoire communal. Il est classé «Site d'Intérêt Communautaire», au titre de la directive Habitat. - Site d'Intérêt Communautaire (Dir. Habitat, FR7401141), « <i>Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents</i> ». > <i>Voir Illustration n°1 : Carte de localisation du bourg de Chamborêt, du secteur de projet et des périmètres à enjeux environnementaux.</i>
Réserve naturelle régionale ou nationale ou Parc Naturel Régional ?	Non	La commune de Chamborêt n'est ni membre d'une Réserve Naturelle Régionale, ni d'un Parc Naturel Régional.
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	Oui	La commune de Chamborêt compte un site présentant un intérêt écologique institutionnellement reconnu comme devant faire l'objet d'une protection au titre du PLU. Il s'agit de la «Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents». Cette zone classée ZNIEFF de type 1 et ZNIEFF de type 2 traverse quasiment toute la commune, du Nord au Sud, sur une bande d'environ 1 km de large. > <i>Voir Illustration n°1 : Carte de localisation du bourg de Chamborêt, du secteur de projet et des périmètres à enjeux environnementaux.</i>
Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) ?	Non	La commune ne fait l'objet d'aucun arrêté préfectoral de protection de biotope.



2. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

CARTE DE LOCALISATION DU BOURG, DU SECTEUR DE PROJET ET DES PÉRIMÈTRES À ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

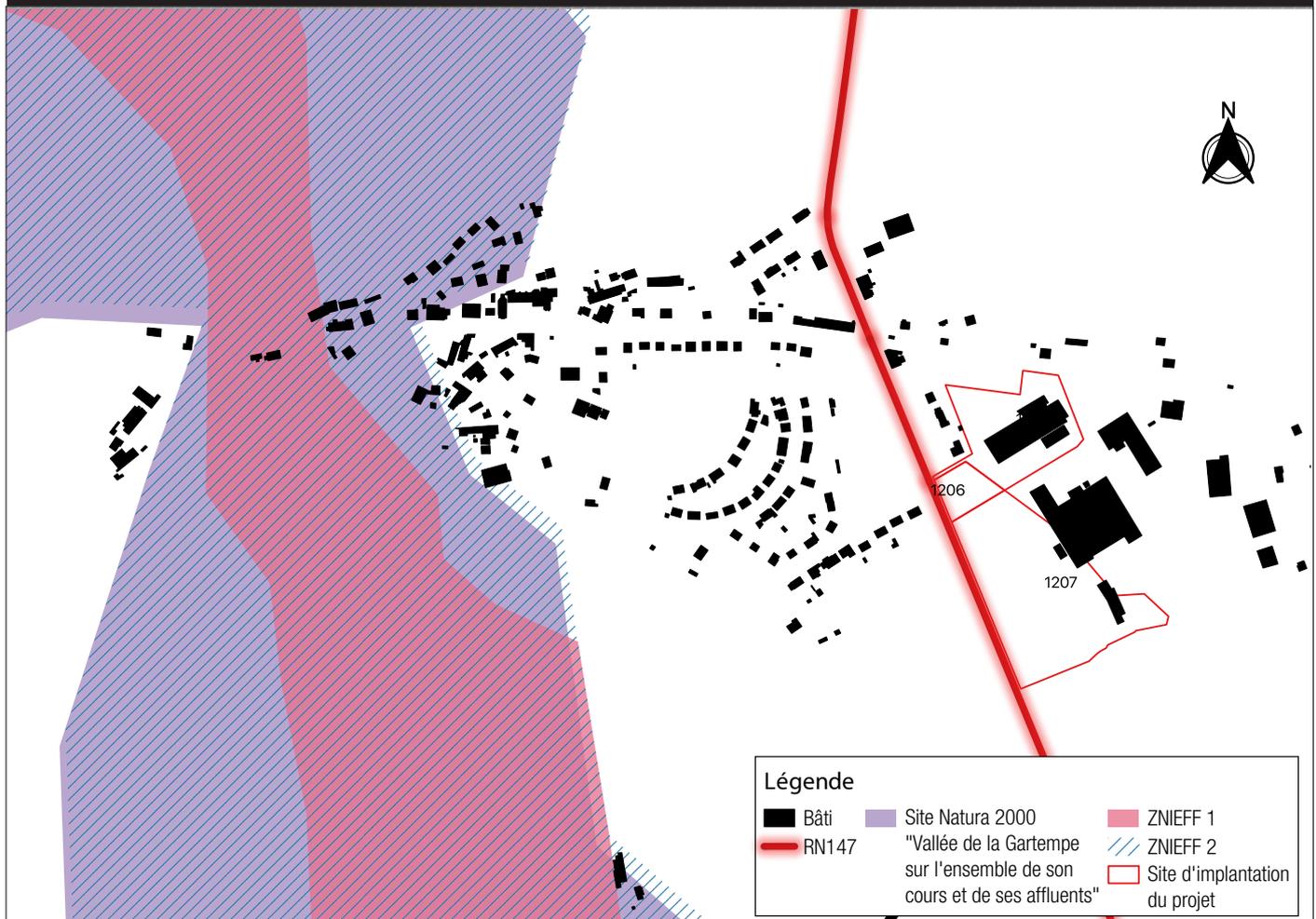


Illustration n°1 - Carte de localisation du bourg de Chamborêt, du secteur de projet et des périmètres à enjeux environnementaux.
Source : INPN // Réalisation : Karthéo

2. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ		
<i>Le document est-il concerné sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) ou plusieurs :</i>	<i>Oui / Non</i>	<i>Si oui, lequel(les) ? Quel(s) enjeu(x) a (ont) été pris en compte ?</i>
Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques repérés par la commune ou l'intercommunalité, un document de rang supérieur (SCoT,...) ou dans la trame verte et bleue du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ?	Oui	<p>Le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine a été approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020. L'étude de ce document met en avant la présence de réseaux diffus de trames vertes et bleues sur l'ensemble du territoire communal. Il met également en évidence la présence de trames liées aux espaces boisés, bocagers et humides, très présentes au sud du territoire. Cela se traduit par une forte présence des éléments de la trame bleue tels que les zones humides et milieux aquatiques qui constituent de ce fait un enjeu important sur le territoire communal.</p> <p>Le SRCE, adopté le 2 décembre 2015 par le préfet, présente à grande échelle, les enjeux de préservation et de valorisation des milieux naturels présents sur le territoire du Limousin. L'objectif est de fournir les éléments de connaissance et d'appréciation pour que les continuités écologiques puissent être considérées dans l'aménagement du territoire, notamment au sein des documents d'urbanisme.</p> <p><i>> Voir Illustration n°2 : Carte de synthèse des continuités écologiques à l'échelle de la commune de Chamborêt.</i></p> <p>Le SCoT de l'agglomération de Limoges, approuvé le 7 juillet 2021, détermine un projet de territoire, à l'échelle de plusieurs groupements de communes. Ce projet commun porte notamment sur l'environnement et le paysage, entre autres. Ainsi, dans son Document d'Orientations et d'Objectifs, le SCoT a pour objectif n°24 de «Garantir une diversité des milieux pour favoriser la biodiversité». Cet objectif reprend tous les éléments des continuités écologiques du territoire, répertoriées dans l'Atlas des continuités écologiques en annexe du document. Un zoom sur le bourg de Chamborêt a été effectué.</p> <p><i>> Voir Illustration n°3 : Atlas des continuités écologiques du SCoT de L'Agglomération de Limoges.</i></p> <p>Sur la commune de Chamborêt, les continuités de déplacements s'appuient essentiellement sur les éléments de bocage qui composent le territoire, ainsi que sur le site Natura 2000 le traversant. Les haies jouent un rôle de corridor écologique. Ce type de continuité se trouve essentiellement là où le bocage est le plus dense.</p> <p>Les réservoirs des milieux bocagers les plus importants sont situés dans la moitié Est du territoire, là où l'alternance entre boisements et milieux ouverts est plus prégnante. Ces espaces sont reliés les uns aux autres par le réseau bocager qui se trouve être plus dense à cet endroit. Les réservoirs de la sous-trame des milieux humides et aquatiques sont principalement représentés dans les vallées (prairies humides, mares, étangs, etc).</p> <p>La principale trame de la commune est donc structurée par la Glayeule, suivant un axe Nord-Sud. Des sous-trames suivent le chevelu hydrographique et relient les réservoirs boisés et bocagers à la trame principale, dans une orientation Est-Ouest.</p>



2. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

CARTE DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE DE CHAMBORÈT

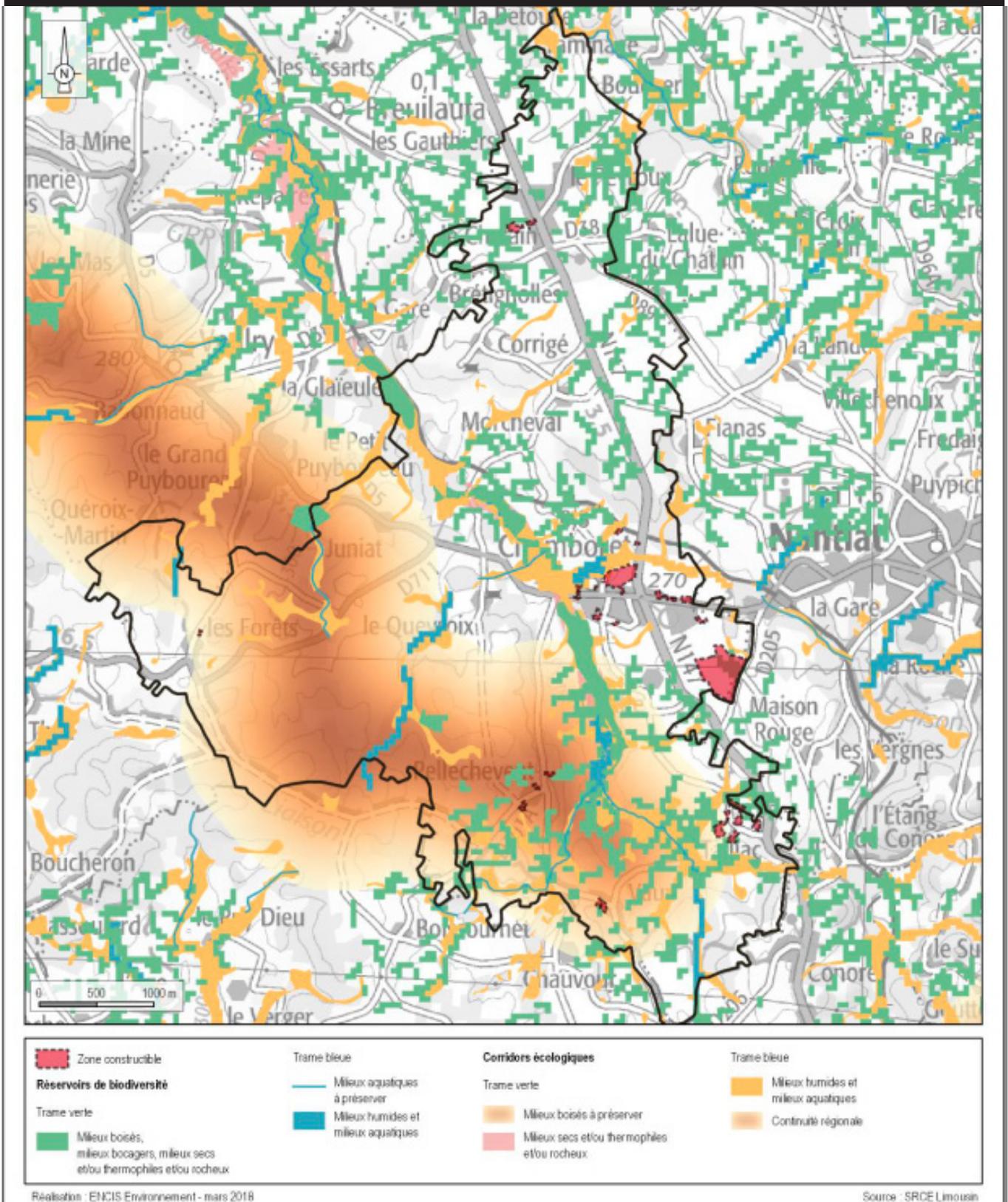
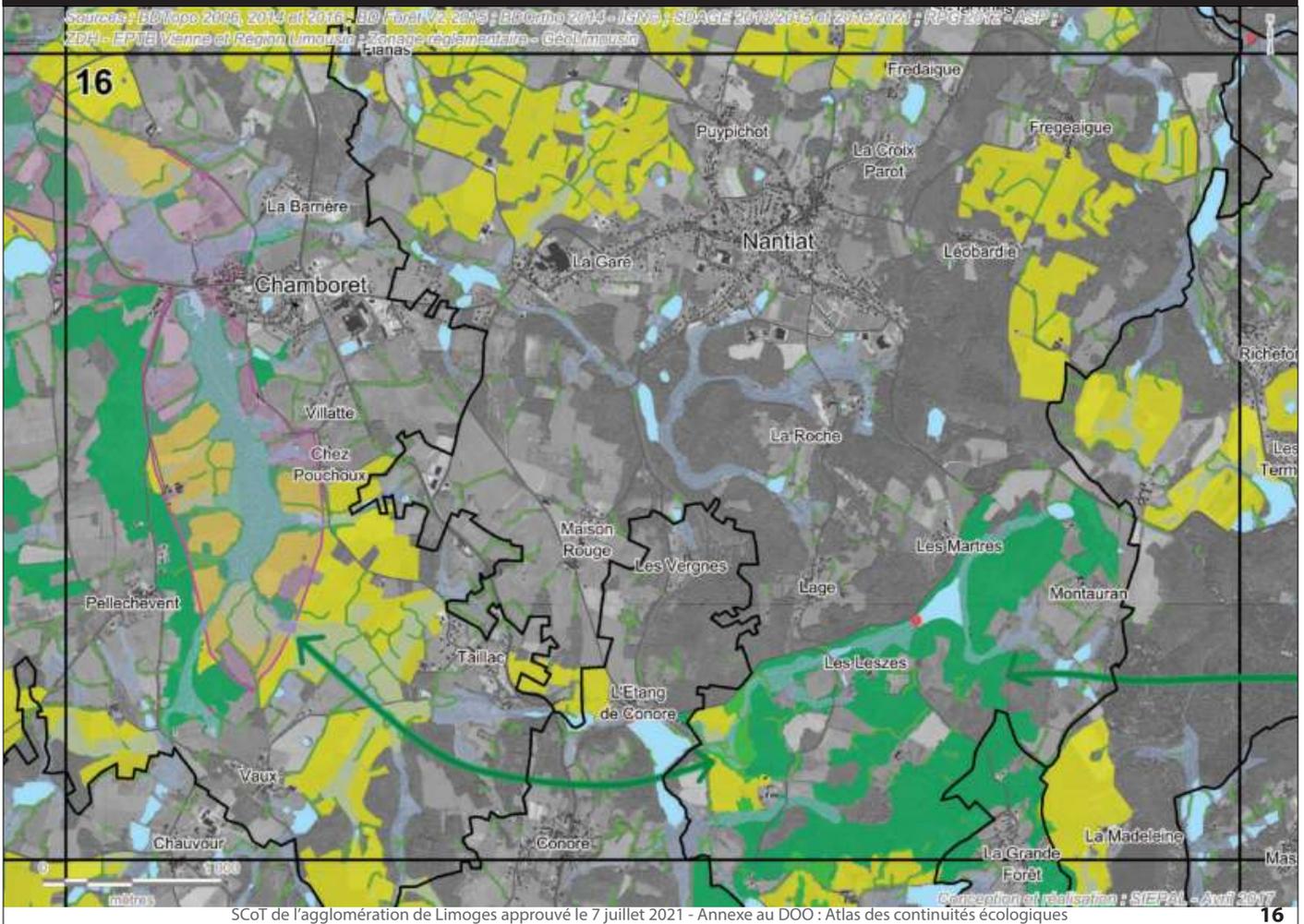


Illustration n°2 - Carte de synthèse des continuités écologiques à l'échelle de la commune de Chamborêt

2. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

ATLAS DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ISSU DU SCOT



16

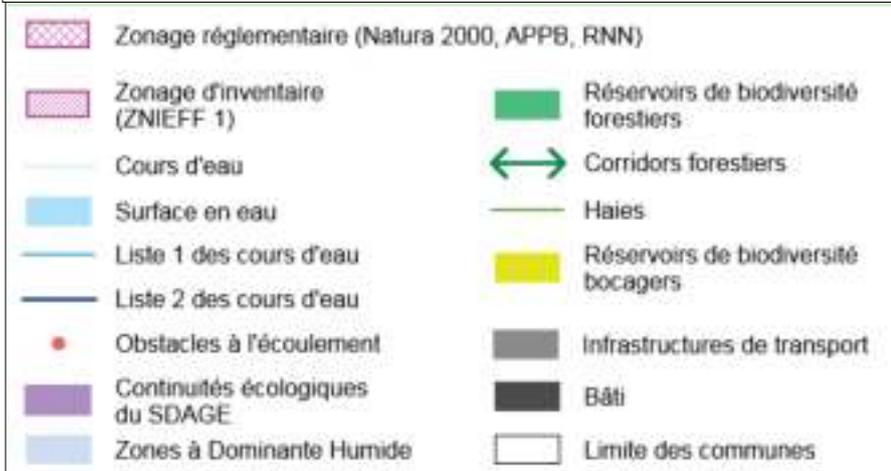


Illustration n°3 - Atlas des continuités écologiques du territoire issu du SCoT de l'Agglomération de Limoges

2. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

<i>Le document est-il concerné sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) ou plusieurs :</i>	<i>Oui / Non</i>	<i>Si oui, lequel(les) ? Quel(s) enjeu(x) a (ont) été pris en compte ?</i>
Zones humides ?	Oui	L'illustration n°4 ci-dessous permet de constater que bien que l'on retrouve ces milieux sensibles dans la vallée de la Glayeule, ils se concentrent spécifiquement le long de ce cours d'eau formant des continuités hydrologiques. > Voir Illustration n°4 - Répartition et typologie des zones humides, page suivante. En dehors de ces zones humides liées à la présence de vallées alluviales on retrouve principalement des prairies et boisements humides.
Espace Naturel Sensible (ENS) ?	Non	La commune ne fait l'objet d'aucun Espace Naturel Sensible (ENS).

AIR, ÉNERGIE, CLIMAT

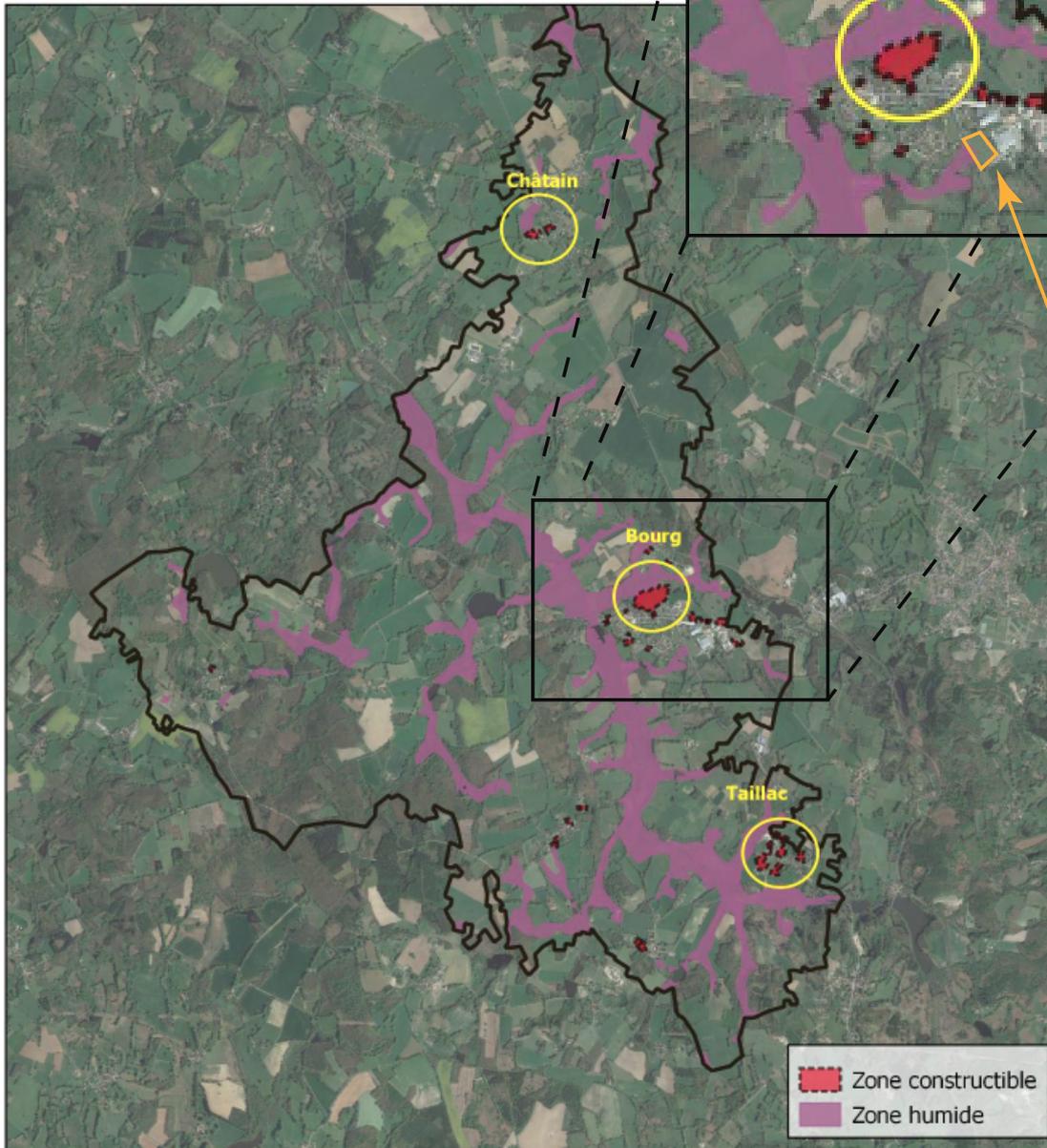
<i>Le document est-il concerné sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) ou plusieurs :</i>	<i>Oui / Non</i>	<i>Si oui, lequel(les) ? Quel(s) enjeu(x) a (ont) été pris en compte ?</i>
Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) ?	Oui	Le SRCAE Limousin a été approuvé le 23 avril 2013.
Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET), Agenda 21 ?	Oui	Plan-Climat-Énergie Territorial de la Communauté de Communes Élan Limousin Avenir Nature.
Projet éolien ou parc photovoltaïque ?	Non	



2. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE CHAMBORÉT

Zones humides et zones constructibles du PLU



Site concerné par la révision allégée

Réalisation : ENCIS Environnement - Février 2018

Sources des données zones humides : la Région Limousin - Gestionnaire des données : Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne

Illustration n°4 - Répartition et typologie des zones humides
Source : DREAL // Réalisation : Karthéo

2. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

RESSOURCE EN EAU

Le document est-il concerné sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) ou plusieurs :	Oui / Non	Si oui, lequel(le)s ? Quel(s) enjeu(x) a (ont) été pris en compte ?
Périmètre(s) de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ?	Non	

PAYSAGES ET PATRIMOINE BÂTI

Le document est-il concerné sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) ou plusieurs :	Oui / Non	Si oui, lequel(le)s ? Quel(s) enjeu(x) a (ont) été pris en compte ?
Monuments historiques classés ou inscrits ou d'un site classé ou en cours de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	Oui	La cloche de L'Eglise de la commune de Chamborêt est inscrite sur la liste des Monuments Historiques par arrêté du 04 juillet 1991. Elle porte l'inscription en latin «St Gabriel priez pour nous l'an 1488» et serait originaire de la commune voisine de Conore. Cette cloche a été rénovée en 2011. Bien que classée au titre du mobilier, le classement de la cloche ne génère pas de périmètre de protection de 500 m.
Les sites patrimoniaux remarquables, une ZPPAUP, une AVAP, un PSMV ?	Oui	> Voir Illustration n°5 - Patrimoine protégé réglementairement ou inventorié de la commune de Chamborêt, page suivante
Éléments de paysages caractéristiques, cônes de vue identifiés comme à préserver par un document de rang supérieur ?	Oui	La commune fait également l'objet de plusieurs éléments de patrimoine inventoriés, ainsi que d'éléments remarquables, qui ne sont pas protégés réglementairement.



2. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

PATRIMOINE PROTÉGÉ OU INVENTORIÉ SUR LA COMMUNE DE CHAMBORÊT

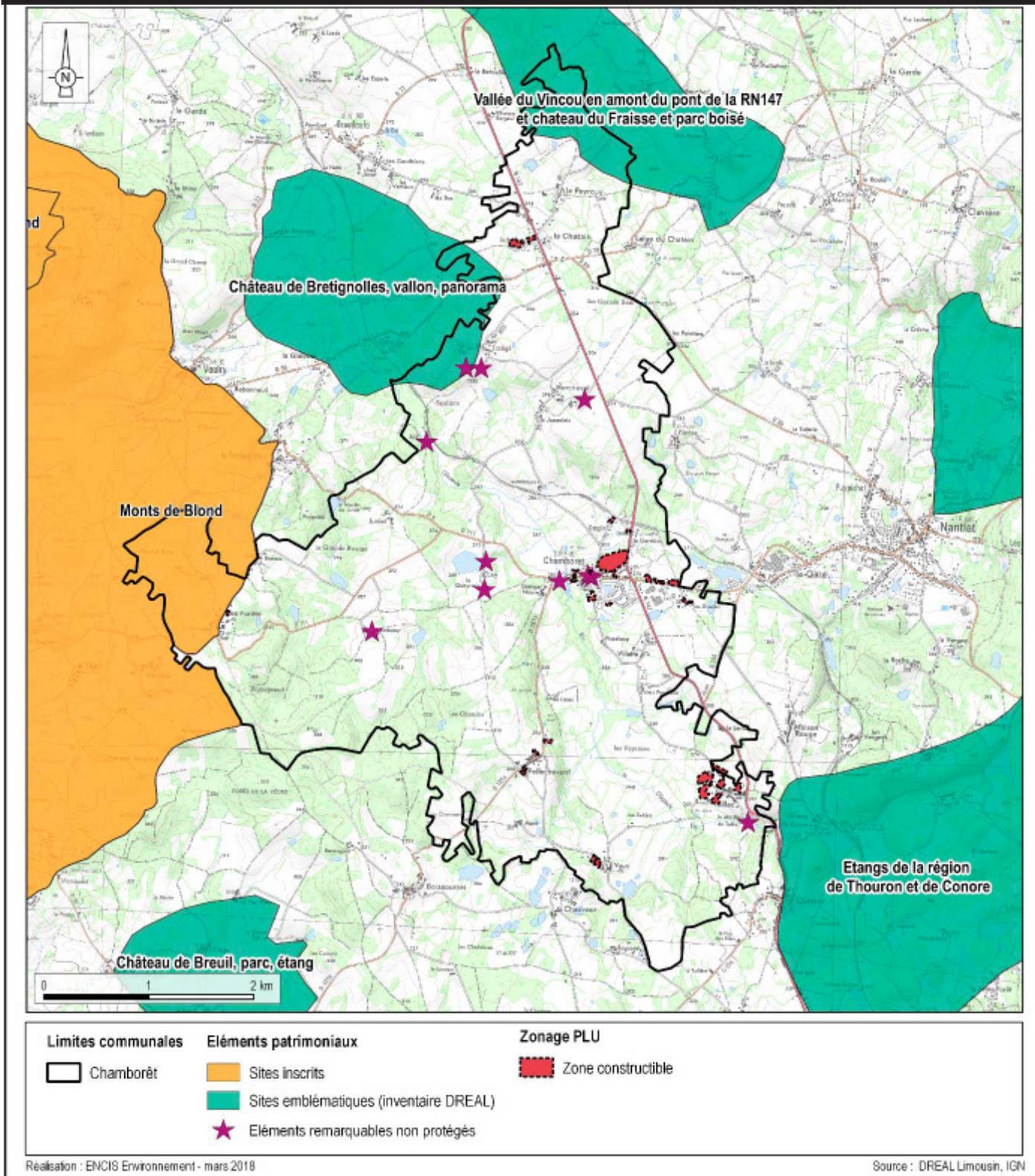


Illustration n°5 - Patrimoine protégé règlementairement ou inventorié de la commune de Chamborêt
Source : DREAL // Réalisation : Karthéo

2. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

RISQUES ET ALÉAS NATURELS		
<i>Le document est-il concerné sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) ou plusieurs :</i>	<i>Oui / Non</i>	<i>Si oui, lequel(les) ? Quel(s) enjeu(x) a (ont) été pris en compte ?</i>
Risques ou aléas naturels (inondations, mouvement de terrain, feu de forêts,...) connus ?	Oui	<p>Des risques et aléas naturels ont été recensés sur la commune de Chamborêt. Il s'agit du risque de retrait-gonflement des argiles, de niveau 1 sur l'ensemble de la commune, et de niveau 2 en particulier au Nord et à l'Est du territoire. Le deuxième aléa inventorié est celui des remontées de nappes et inondations de cave. La majeure partie de la commune est sujette à de potentielles inondations de caves, et en particulier à l'Est, alors que les zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes sont plus rares.</p> <p>Bien que faiblement concernée par les risques naturels, plusieurs aléas sont présents sur la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les aléas liés aux sols et à la géologie avec 4 cavités liées à des ouvrages civils. <p>La commune est également concernée par le risque sismique mais elle est classée en zone de risque faible (niveau 2).</p> <p>> Voir Illustration n°6 - Risques et aléas naturels sur la commune de Chamborêt, page suivante</p>
Plan de prévention des risques (naturels, technologiques, miniers) approuvés ou en cours d'élaboration ?	Non	



RISQUES ET ALÉAS NATURELS SUR LA COMMUNE DE CHAMBORËT

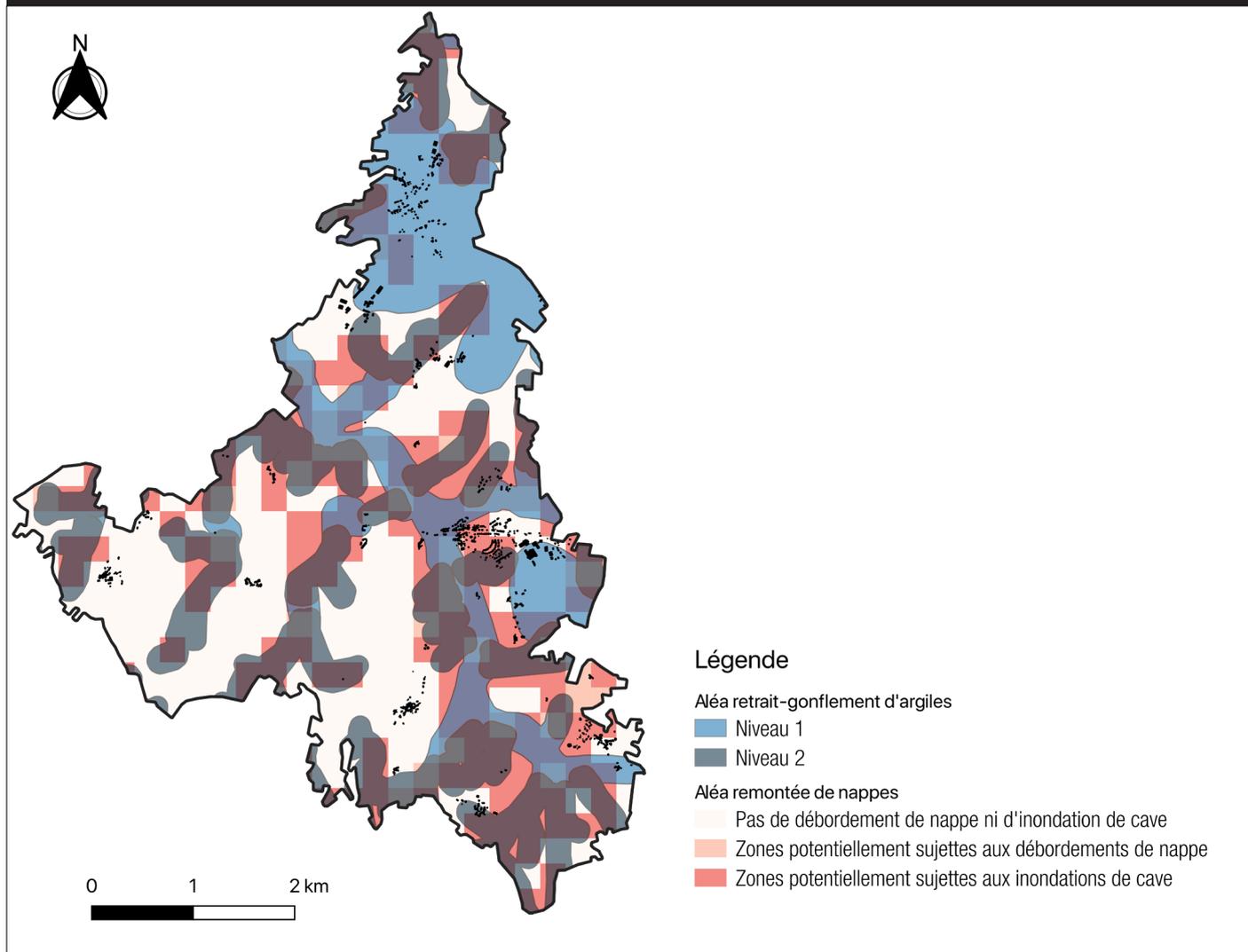


Illustration n°6 - Risques et aléas naturels sur la commune de Chamborêt
Source : BRGM // Réalisation : Karthéo



2. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

RISQUES ET NUISANCES INDUSTRIELS, TECHNOLOGIQUES, ANTHROPIQUES ET GESTION DES DÉCHETS		
<i>Le document est-il concerné sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) ou plusieurs :</i>	<i>Oui / Non</i>	<i>Si oui, lequel(les) ? Quel(s) enjeu(x) a (ont) été pris en compte ?</i>
Site SEVESO / un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)	Non	
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	Oui	La commune de Chamborêt est exposée à des risques industriels, qui restent toutefois localisés autour de : - 7 ICPE agricoles ; - 1 ICPE industrielle : Entreprise Freudenberg dont l'activité est soumise à autorisation.
Anciens sites industriels, activités de services (base de données BASIAS) ?	Oui	Au titre de l'inventaire historique des sites industriels et activités de service (BASIAS), la commune est concernée par 3 anciens sites industriels. Il s'agit de deux anciennes stations-services ainsi que d'un atelier de travail de caoutchouc de l'entreprise Freudenberg.
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) ?	Non	La base de données BASOL n'identifie aucun site ou sol pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, sur la commune.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?	Non	La commune de Chamborêt ne dispose d'aucune carrière.
Projet d'établissement de traitement des déchets ?	Non	Les compétences «collecte» et «traitement des déchets ménagers et assimilés» sont assurées par la Communauté de Communes Élan Limousin Avenir Nature sur l'ensemble du territoire communautaire.
Plan d'exposition au bruit (PEB) ?	Non	
Le classement sonore d'une infrastructure de transport terrestre	Oui	L'arrêté préfectoral du 03 février 2016 identifie sur la commune de Chamborêt une infrastructure de transport terrestre : - La RN147, du rond-point RN520 jusqu'au rond-point RN145 est une infrastructure de transport terrestre de catégorie 3. Une zone d'une largeur de 100 m le long de cette route est donc susceptible d'être affectée par le bruit.



3. INCIDENCES DES MODIFICATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE

Incidences potentielles	De quelle(s) nature(s) ? Dans quelle(s) mesure(s) ?	
CONSOMMATION D'ESPACE ET ZONES AGRICOLES		
////////////////////////////////////	Oui / Non	////////////////////////////////////
<p>Quelle est l'incidence des modifications sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?</p>	/	<p>En ce qui concerne l'incidence de la révision allégée du PLU envisagée dans ce document sur la consommation d'espaces, celle-ci apparaît nulle. En effet, il est prévu de réduire une zone A au profit d'une zone Ue. La zone fait environ 18 000 m². Cependant, il est primordial de préciser que bien que classées en zone A, ces deux parcelles concernées par la révision allégée n'ont jamais été à vocation agricole. Elles se situent dans le périmètre inconstructible des 75 m, de part et d'autre de la RN147, et appartiennent aux entreprises Elringklinger et Freudenberg. Une étude dérogatoire à la Loi Barnier a donc été menée conjointement à cette révision allégée afin de lever l'inconstructibilité sur ces deux parcelles. Une fois classée en zone Ue, la parcelle 1206 pourra effectivement accueillir des panneaux photovoltaïques.</p> <p>Si l'on fait un bilan chiffré d'après les bilans surfaciques ci-dessous, il s'avère que le pourcentage de zone A sur la commune diminue de 0,08%, au profit des zones U. Les pourcentages de zones N ou AU restent inchangés.</p> <p>La révision allégée ne consomme donc pas d'espaces agricoles puisque ces parcelles font partie de l'enceinte des entreprises Elringklinger et Freudenberg. De plus, elle a pour but de renforcer la démarche RSE entamée par l'entreprise Elringklinger, qui utilisera directement l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques pour sa production.</p> <p>> Cf Illustration n°7 : bilans surfaciques avant et après les modifications 1 et 2</p>



3. INCIDENCES DES MODIFICATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE

Bilan surfacique du PLU approuvé en 2019

ZONES	SECTEURS	SURFACE TOTALE	PART SUR LE TERRITOIRE
Zone U	U1	14 ha	3 % de zone U sur l'ensemble du territoire communal
	U2 ou Ue	35,3 ha	
	U3	5,5 ha	
	U4	1,23 ha	
	Ua ou UE	10,12 ha	
	Total	66,15 ha	
Zone AU	1AU ou AUH	8,45 ha	0,93 % de zone AU sur l'ensemble du territoire communal
	AUE	11,77 ha	
	Total	20,22 ha	
Zone A	A	1 380 ha	63,57 % de zone A sur l'ensemble du territoire communal
	Acb	1,48 ha	
	Total	1 381,48 ha	
Zone N	N	706 ha	32,5 % de zone N sur l'ensemble du territoire communal
	Total	706 ha	
TOTAL		2 173 ha	100 %

Bilan surfacique du PLU après révision allégée

ZONES	SECTEURS	SURFACE TOTALE	PART SUR LE TERRITOIRE
Zone U	U1	14 ha	3,13 % de zone U sur l'ensemble du territoire communal
	U2 ou Ue	37,1 ha	
	U3	5,5 ha	
	U4	1,23 ha	
	Ua ou UE	10,12 ha	
	Total	67,95 ha	
Zone AU	1AU ou AUH	8,45 ha	0,93 % de zone AU sur l'ensemble du territoire communal
	AUE	11,77 ha	
	Total	20,22 ha	
Zone A	A	1 378,2 ha	63,49 % de zone A sur l'ensemble du territoire communal
	Acb	1,48 ha	
	Total	1 379,68 ha	
Zone N	N	706 ha	32,5 % de zone N sur l'ensemble du territoire communal
	Total	706 ha	
TOTAL		2 173 ha	100 %

Illustration n°7 : bilans surfaciques avant et après la révision allégée



3. INCIDENCES DES MODIFICATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE

Incidences potentielles	De quelle(s) nature(s) ? Dans quelle(s) mesure(s) ?
BIODIVERSITÉ ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	
/// Oui / Non	///
Quelle est l'incidence des modifications sur la biodiversité et les continuités écologiques ?	Comme le montrent les cartes ci-dessous, les parcelles concernées par les modifications de zonage ne se situent pas à proximité directe des zones d'intérêt environnemental sur la commune. Les seuls éléments des trames verte et bleue sont les haies se situant à proximité du site d'implantation des panneaux photovoltaïques. Les modifications du PLU envisagées n'ont donc a priori aucune incidence sur la biodiversité et les continuités écologiques de la commune. > Cf Illustration n° 8 et 9 : continuités écologiques à proximité de la zone concernée par la révision allégée

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À PROXIMITÉ DE LA ZONE CONCERNÉE PAR LA RÉVISION ALLÉGÉE

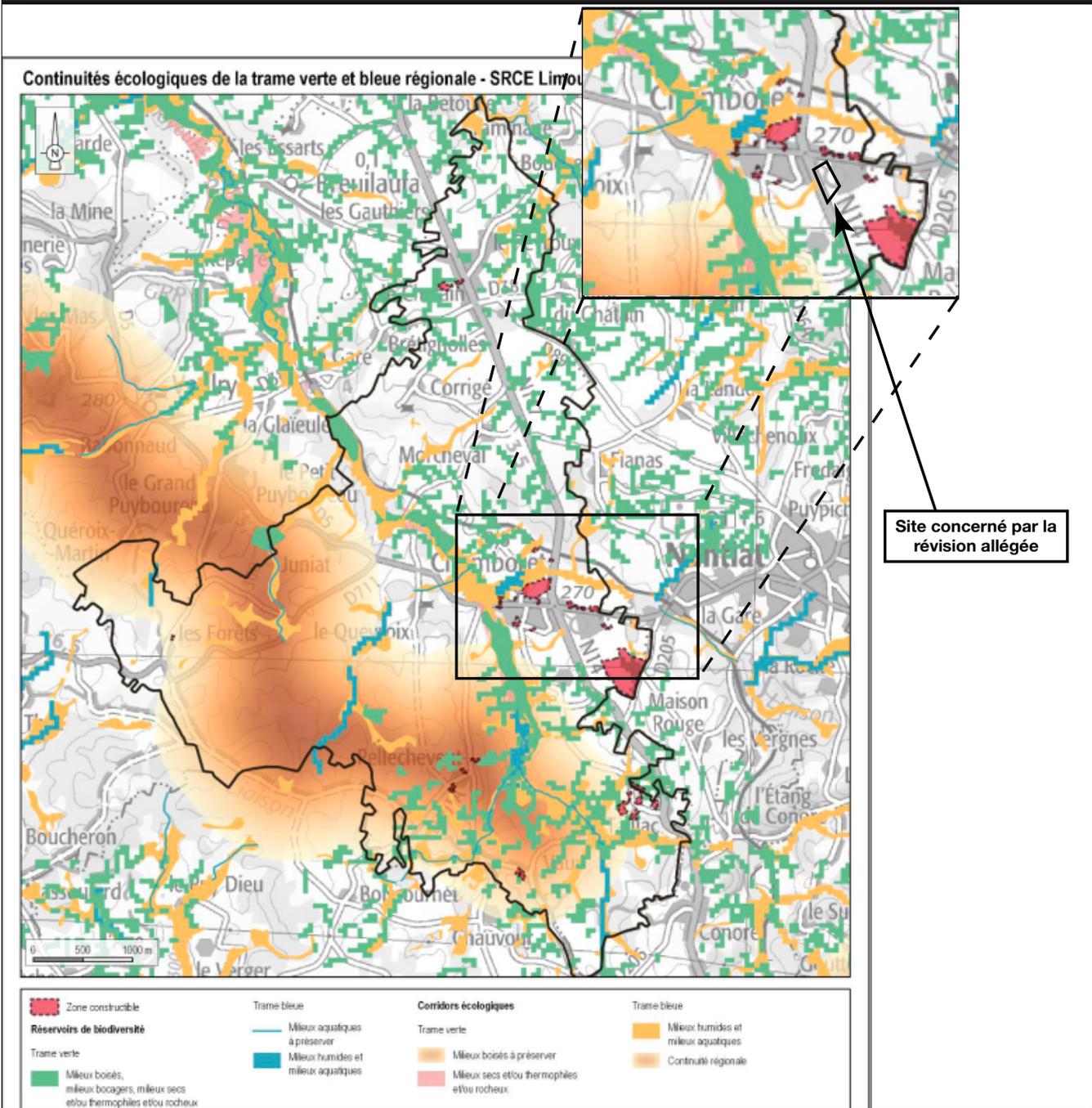
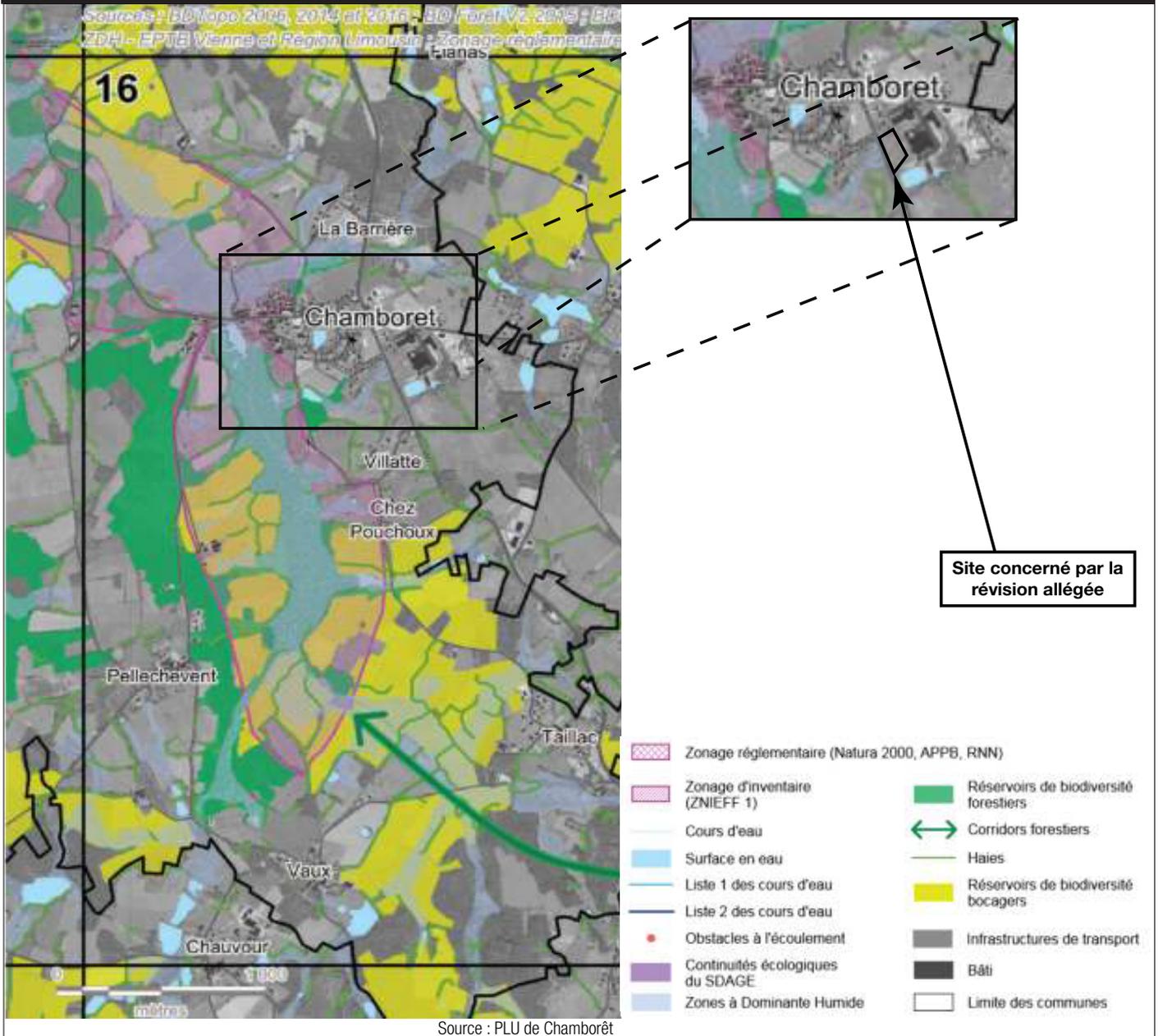


Illustration n°8 : continuités écologiques à proximité de la zone concernée par la révision allégée
 Source : PLU de Chamborêt, Réalisation KARTHÉO 2021

3. INCIDENCES DES MODIFICATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DU SCOT SUR LA COMMUNE DE CHAMBORÊT



Source : PLU de Chamborêt

Illustration n°9 : continuités écologiques à proximité de la zone concernée par la révision allégée
Réalisation KARTHÉO 2021



3. INCIDENCES DES MODIFICATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE

Incidences potentielles	De quelle(s) nature(s) ? Dans quelle(s) mesure(s) ?
PAYSAGE ET PATRIMOINE	
////////////////////	////////////////////
Oui / Non	////////////////////
<p>Quelle est l'incidence des modifications sur le paysage et le patrimoine ?</p> <p style="text-align: center;">/</p>	<p>L'unique élément classé au titre des Monuments Historiques est la cloche de l'église de Chamborêt. Cependant, elle ne génère aucun périmètre de protection. La carte ci-dessous indique par ailleurs que la zone de projet ne se situe pas à proximité d'éléments de patrimoine à préserver sur la commune.</p> <p>> Cf Illustration n°10 : Eléments de patrimoine à préserver sur la commune</p>

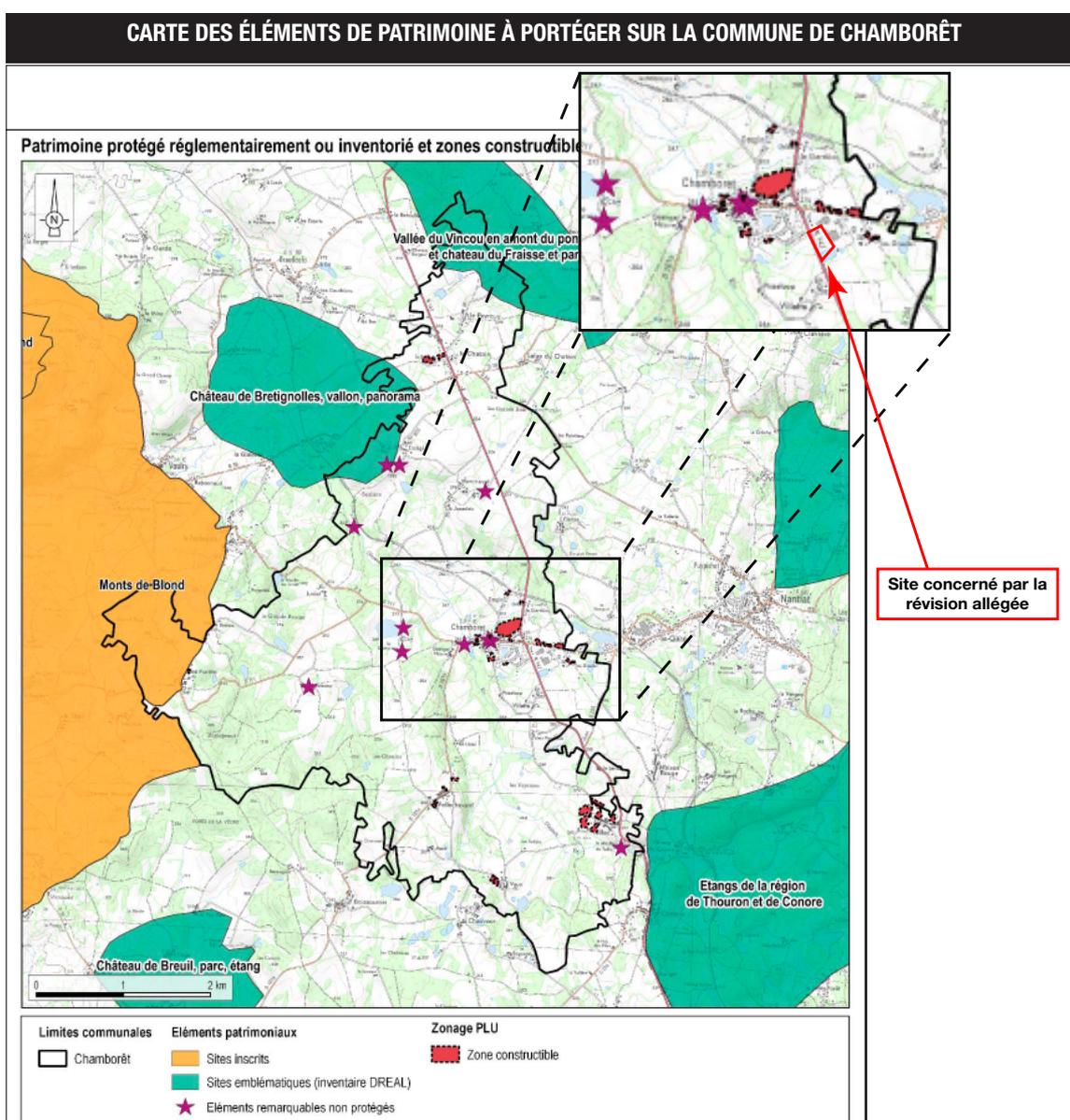


Illustration n°10 : Eléments de patrimoine à préserver sur la commune
Source : PLU de Chamborêt, Réalisation KARTHÉO 2021

3. INCIDENCES DES MODIFICATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE

Incidences potentielles	De quelle(s) nature(s) ? Dans quelle(s) mesure(s) ?	
GESTION DE L'EAU		
////////////////////////////////////	Oui / Non	////////////////////////////////////
<p>Quelle est l'incidence des modifications sur la gestion de l'eau de la commune ?</p>	<p>/</p>	<p>Sur la commune de Chamborêt, l'adduction d'eau potable est assurée par le réseau de la ville de Limoges pour le bourg et de nombreux villages, et à partir du réseau du SIDEPA pour une partie Nord de la commune.</p> <p>La révision allégée, qui permettra la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les parcelles 1206 et 1207 de la commune de Chamborêt, n'aura donc aucun impact sur l'alimentation en eau potable de la commune.</p> <p>Il en est de même pour la gestion des eaux usées puisque le site ne sera pas raccordé au réseau du bourg. Quant à la gestion des eaux pluviales, des infrastructures sont déjà présentes sur le site de l'entreprise Elringklinger afin de gérer l'eau de pluie et les panneaux photovoltaïques n'auront pas non plus d'incidences.</p>



3. INCIDENCES DES MODIFICATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE

Incidences potentielles	De quelle(s) nature(s) ? Dans quelle(s) mesure(s) ?	
RISQUES ET NUISANCES		
////////////////////////////////////	Oui / Non	////////////////////////////////////
<p>Quelle est l'incidence des modifications sur les risques et les nuisances ?</p>	<p>/</p>	<p>Comme vu précédemment, la commune est concernée par différents aléas naturels. Elle est notamment entièrement classée dans une zone à risque sismique de niveau 2 (faible), et à potentiel radon élevé (niveau 3). Elle est également potentiellement sujette aux inondations de cave et aux remontées de nappes.</p> <p>Cependant, la révision allégée du PLU n'aura a priori pas d'incidence sur les risques et les nuisances. En effet,</p> <p>De plus, le projet ayant entraîné la décision de révision allégée n'étant pas à vocation d'habitation, son implantation en bordure de RN147 n'aura aucun impact au niveau des nuisances sonores. L'aspect de la zone sera modifié, mais les éléments végétaux déjà présents seront conservés au maximum, et la zone étant déjà un espace industrialisé, la construction de panneaux solaires n'aura aucun impact visuel négatif sur l'entrée du bourg de Chamborêt.</p> <p>> Cf Illustration n° 11 : Risques et nuisances sur les zones concernées par les modifications - Réalisation Karthéo 2021</p>

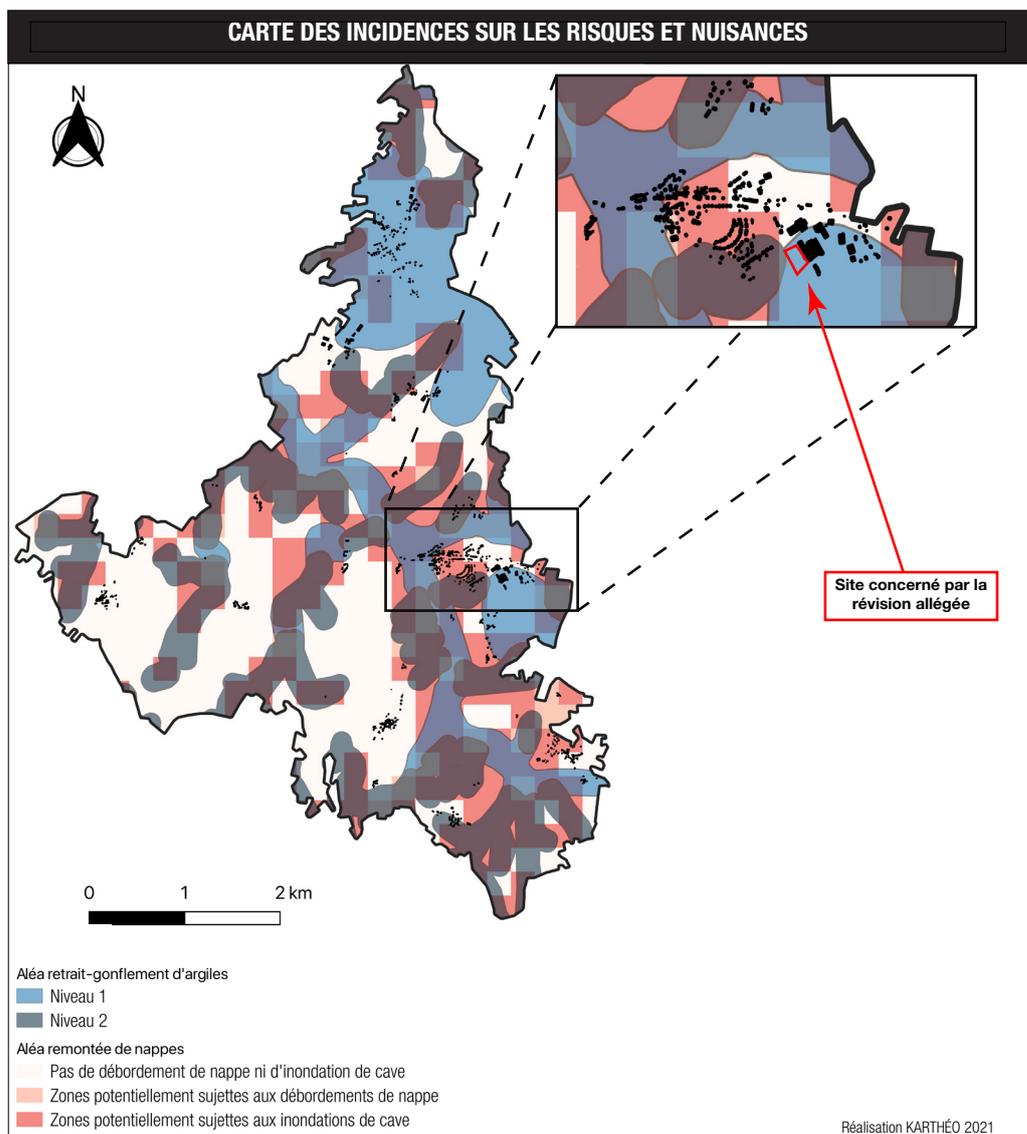


Illustration n° 11 : Risques et nuisances sur les zones concernées par les modifications - Réalisation Karthéo 2021



3. INCIDENCES DES MODIFICATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE

Incidences potentielles	De quelle(s) nature(s) ? Dans quelle(s) mesure(s) ?	
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE		
////////////////////////////////////	Oui / Non	
<p>Quelle est l'incidence des modifications sur la consommation énergétique et les déplacements motorisés ?</p>	/	<p>La révision allégée du PLU de Chamborêt n'aura que très peu d'impacts négatifs sur les déplacements motorisés. En effet, ceux-ci pourront être plus importants le temps des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques, cette durée de travaux n'excédant pas 6 mois.</p> <p>Bien au contraire, d'un point de vue de la consommation énergétique, cette révision allégée et plus précisément l'implantation de panneaux photovoltaïques aura un impact positif. En effet, l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable servira directement à alimenter l'entreprise Elrinklinger.</p>



4. CONCLUSION

Incidences potentielles	De quelle(s) nature(s) ? Dans quelle(s) mesure(s) ?	
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE		
////////////////////////////////////	Oui / Non	
<p>Quelle est l'incidence des modifications sur l'environnement et la santé humaine ?</p>	<p>/</p>	<p>La conclusion de cette étude au cas-par-cas est que la révision allégée du PLU n'aura d'incidence majeure, ni sur l'environnement, ni sur la santé humaine. En effet, lorsque de potentielles incidences négatives ont pu être décelées, elles se sont finalement avérées négligeables à l'échelle de la commune et en comparaison avec le document en vigueur.</p> <p>Enfin, cette révision allégée est tout à fait en accord avec les différentes orientations du PADD. Dans son axe 1 «<i>Favoriser le développement démographique en se donnant les moyens de maintenir la population actuelle et d'accueillir de nouveaux habitants</i>», le PLU souhaite «permettre l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable»</p>

